

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	20

Date de la convocation

Jeudi 18 Septembre 2025

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire

Présents : Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY, adjoints au maire

M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, conseillers municipaux

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Saturnin FRANCILLONNE
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia ARNASSALON
Mme Cindy ARNASSALON par Mme Gladys BURAT

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Clara RIGAH ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/09/88

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE
BOIS BANANE ET AUTRES CIRCUITS DE RANDONNÉES DANS LE
SECTEUR DE RAVINE CHAUDE LAMENTIN**

La délibération n°2022/04/37 du 12 avril 2022, relative au plan de financement des travaux d'aménagement du sentier Bois Banane ou « Bwa Bannann », doit être ajustée afin de tenir compte du montant de la subvention accordée par l'État au titre de la DETR ainsi que du calendrier prévisionnel de démarrage des travaux.

Le calendrier des travaux est arrêté comme suit :



- **Année 2025 - Phase 1 :**

- La création d'un « Grand parcours » de 5,5 km menant à la chute
- La réfection sur 3 km de la route forestière en amont
- Et aménagement d'un parking d'une dizaine de places.

Ce sentier mène directement à la cascade Bois Banane.

- **Année 2026 - Phase 2 :**

- La création du « Petit parcours », entretien et communication (panneautage).

Le plan de financement et l'échelonnement des dépenses se déclinent comme suit :

- Année 2025 - Phase 1 : 72 000,00 € HT
- Année 2026 - Phase 2 : 39 483,06 € HT

Le total des dépenses est évalué à 111 483,06 € HT, conformément au tableau ci-contre.

PHASAGE DES OPÉRATIONS	FINANCEURS	MONTANT (€ HT)	% DU TOTAL
PHASE 1	ETAT - DSIL/DETR	33 232,12 €	46,15 %
Grand Parcours menant à la cascade Bois Banane	Conseil départemental	20 225,34 €	28,1 %
	Commune	18 542,54 €	25,75 %
SOUS-TOTAL PHASE 1		72 000,00 €	100 %
PHASE 2	Conseil départemental	4 142,54 €	10,49 %
Petit Parcours, communication, entretien	Commune	35 340,52 €	89,51 %
SOUS-TOTAL PHASE 2		39 483,06 €	100 %

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement pour la réalisation des travaux de création, de sécurisation, de signalisation, d'entretien et de communication pour le sentier Bois Banane ou « Bwa Bannann » ainsi que d'autres parcours de randonnée dans le secteur de Ravine Chaude Lamentin.

Le Conseil municipal

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°2017/06/52 du 27 juin 2017 autorisant l'inscription du sentier Bwa bannan au PDIPR,

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental en date du 19 mai 2021 attribuant à la commune une subvention de 24 367,88 € pour l'aménagement du sentier Bois Banane,

Vu la délibération n°2021/12/81 du 9 décembre 2021 autorisant le maire à signer la convention d'application de la charte de territoire avec Parc national de la Guadeloupe prévoyant l'aménagement du sentier Bois Banane (fiche action n°3) ;



Considérant la politique communale visant à développer la randonnée et l'agri-tourisme sur le territoire,

Considérant la volonté de la commune de développer l'attractivité du territoire,

Considérant la fréquentation importante de ce sentier et des alentours de Ravine Chaude,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à approuver le phasage des travaux et le plan de financement proposé pour la réalisation des travaux liés à l'aménagement, la signalétique du sentier, l'entretien et la communication autour du sentier Bois Banane ainsi que d'autres sentiers de randonnée qui seront créés à Ravine Chaude Lamentin, conformément au plan de financement ci-contre :

PHASAGE DES OPÉRATIONS	FINANCEURS	MONTANT (€ HT)	% DU TOTAL
PHASE 1	ETAT - DSIL/DETR	33 232,12 €	46,15 %
Grand Parcours menant à la cascade Bois Banane	Conseil départemental	20 225,34 €	28,1 %
	Commune	18 542,54 €	25,75 %
SOUS-TOTAL PHASE 1		72 000,00 €	100 %
PHASE 2	Conseil départemental	4 142,54 €	10,49 %
Petit Parcours, communication, entretien	Commune	35 340,52 €	89,51 %
SOUS-TOTAL PHASE 2		39 483,06 €	100 %

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE